

(A)

(N° 120.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 5 AOUT 1873.

Rapport de la Commission des Travaux Publics, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre des crédits supplémentaires au Ministère des Travaux Publics.

(Voir les N° 233 et 261 de la Chambre des Représentants, et le N° 101 du Sénat.)

Présents : MM. le Baron de WOELMONT d'HAMBRAINE, Président ; le Baron de LABBEVILLE, le Baron GUSTAVE DE WOELMONT, le Comte de MÉRODE WESTERLOO, le Duc d'URSEL, et P. J. WINCQZ, Rapporteur.

MESSIEURS,

Vous avez renvoyé à votre Commission un Projet de Loi qui ouvre des crédits supplémentaires au Ministère des Travaux Publics s'élevant ensemble à fr. 1,524,812-75.

Ces crédits sont destinés à couvrir en partie des dépenses affectées à des exercices clos, dont le détail se trouve au tableau annexé au Projet de Loi, à couvrir des dépenses nécessitées par le renchérissement du combustible, à la réparation du matériel, à indemniser des gens payés à la journée, et à payer les dernières sommes dues par suite de l'accident arrivé le 28 juillet 1868, à la station de Boussu.

Votre Commission ayant examiné tous ces chiffres d'allocation les a trouvés complètement justifiés; en conséquence, elle a l'honneur de vous proposer l'adoption du Projet de Loi.

Le Président,

Baron FERD. DE WOELMONT.

Le Rapporteur,
P. J. WINCQZ.